Contribuer au savoir de demain

Plus qu'une carrière!

Correctrice ou correcteur des épreuves uniformes de français, langue d'enseignement et littérature, à l'enseignement collégial

Spécialiste en sciences de l'éducation

Concours de recrutement
123C-0067003F

Des emplois **occasionnels** à pourvoir **à Québec et à Montréal**
Période d'inscription : **du 25 septembre au 11 octobre 2023**

Ministère de l'Enseignement supérieur

Le présent concours de recrutement vise à **pourvoir à d'éventuels emplois occasionnels** de correctrices et de correcteurs des épreuves uniformes de français, langue d'enseignement et littérature, à l'enseignement collégial, au ministère de l'Enseignement supérieur à Québec et à Montréal, **pour des périodes de travail intermittentes**.

Sessions de correction :

- Du début de janvier au début de mars;
- De la mi-mai au début de juillet;
- Environ une semaine en août.

L'horaire de travail habituel, pendant les sessions de correction, est de 6 heures par jour, du lundi au vendredi, pour un total de 30 heures par semaine, avec une possibilité de 7 heures par jour, au besoin.

Attributions

La personne titulaire de l'emploi peut être appelée à corriger les épreuves des élèves selon les normes du Guide de correction élaboré à cet effet par le Ministère ainsi qu'à effectuer toute autre tâche afférente à la correction des textes.

Profil recherché

La personne recherchée doit avoir de bonnes connaissances littéraires et maîtriser l'orthographe d'usage et les règles de grammaire, de syntaxe et de ponctuation de la langue française.

La personne recherchée doit également :

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dont l'obtention requiert un minimum de 90 crédits (baccalauréat) en littérature, en linguistique, en traduction (spécialité : toute langue vers le français), en didactique du français, en rédaction française, en journalisme et communication ou dans toute autre discipline jugée pertinente.
    - Une personne est également admissible si elle est en voie de terminer la dernière année de scolarité exigée pour l'obtention du diplôme requis.
    - Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par une année de scolarité pertinente de niveau égal ou supérieur à celle exigée. Le diplôme exigé peut également être compensé par une maîtrise dans une discipline pertinente comportant un minimum de 45 crédits.
    - Pour être considérée, toute scolarité effectuée hors du Canada doit faire l'objet d'une évaluation comparative (attestation d'équivalence) délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. La personne en attente de son évaluation comparative peut être admise sous condition de fournir le résultat de cette évaluation dès qu'elle le recevra.
- Posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente.
    - Une personne en attente de la preuve de son statut de résident permanent ou d'un permis de travail peut soumettre sa candidature au présent concours de recrutement. Toutefois, elle devra être autorisée à travailler légalement au Canada au moment de sa nomination.
- Avoir une connaissance du français appropriée aux fonctions.

Salaire horaire

Entre **28,28 $ et 52,55 $** selon les années de scolarité et d'expérience pertinentes et additionnelles.

* Cette rémunération correspond à un pourcentage de 106,5 % de l'échelle de traitement pour l'employée occasionnelle ou l'employé occasionnel embauché pour une période inférieure à un an.

Modalités d'inscription

Remplir le formulaire d'inscription en prenant soin d'y inscrire le numéro **123C-0067003F** et le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur par l'un des moyens suivants :

- Par courriel, à DRH-correcteur-MES@mes.gouv.qc.ca;
- Par télécopieur, au 418 780-1637.

Veuillez noter qu'il est de votre responsabilité de fournir un dossier complet et détaillé. **Il est important de bien détailler toute votre scolarité et toutes vos expériences de travail, y compris votre emploi actuel**.

Seuls les dossiers complets seront étudiés. Pour être complet, le dossier doit contenir :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli, incluant :
    - le numéro de l'appel de candidatures **123C-0067003F**;
    - le lieu (Québec ou Montréal) où vous souhaitez participer à la séance d'examens à la section 10;
    - votre signature électronique ou manuscrite aux sections 11 et 12.
- Une copie de tous vos diplômes ou relevés de notes officiels pour vos études faites au Canada;
- Une copie de l'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec (attestation d'équivalence), si vous avez obtenu votre diplôme à l'extérieur du Canada.

Toute la documentation doit être reçue **au plus tard le 11 octobre 2023**, date à laquelle se termine la période d'inscription au présent concours. **Tout formulaire reçu après cette date sera automatiquement refusé**.

Séance d'examens

Participation à la séance d'examens : Les personnes jugées admissibles seront invitées à participer à une séance d'examens destinée à mesurer leurs connaissances de la littérature et du français écrit.

Il pourrait y avoir plusieurs séances d'examens pour ce concours de recrutement. Ainsi, les personnes admises pourraient être évaluées, en sous-groupes, selon l'ordre d'inscription ou la région de résidence.

Dans les jours qui précéderont une séance d'examens, une convocation fournissant les renseignements sur le déroulement de cette séance sera transmise **par courriel**. Seules les personnes qui réussiront l'examen pourront occuper un emploi de correctrice ou de correcteur des épreuves uniformes de français, langue d'enseignement et littérature, à l'enseignement collégial.

Période d'inscription

Du **25 septembre au 11 octobre 2023**

Informations sur le processus de dotation :
La Direction des ressources humaines
DRH-correcteur-MES@mes.gouv.qc.ca

Informations sur les attributions de l'emploi :
L'équipe de l'épreuve uniforme, langue d'enseignement
eule-correction@mes.gouv.qc.ca

À propos de nous

Le **ministère de l'Enseignement supérieur** a pour mission de soutenir la communauté étudiante et les établissements d'enseignement et promouvoir l'enseignement supérieur afin de contribuer, de façon durable, à l'essor économique, social et culturel du Québec.

La **Direction de la formation générale et préuniversitaire** a pour responsabilités :

- d'assurer le suivi, le développement et la mise en œuvre de la formation générale et des programmes d'études préuniversitaires;
- de contribuer au développement de la formation collégiale conformément au cadre législatif et réglementaire en vigueur;
- de concevoir l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, d'organiser sa passation et de procéder à sa correction.